

## BONNE RENTREE A TOUS ET A TOUTES !

### SOMMAIRE

#### Pages 2-3 : À la Une !

- Les enjeux de la rentrée
- Pouvoir d'achat : une baisse historique

#### Pages 4-6 : Spécial Catégories

- Stagiaires 2022
- AESH : les combats à poursuivre
- AED : une cdisation sans carrière

#### Pages 7-8 : Métiers-Carières

- Mutations 2022
- CPE, Psy-EN, Classe EXC

#### Pages 9-11 : Vie du SNES-FSU

- La Formation syndicale
- Le collectif académique
- SNES Montpellier : qui contacter ?

#### Page 12 : Elections professionnelles 2022



### Edito.

Cette rentrée 2022 sera la première rentrée du Ministre de l'Éducation Nationale Pap Ndiaye. Pour l'instant le ministre, qui laisse entrevoir un style plus apaisé et moins vertical que son prédécesseur dans le dialogue, s'est montré plutôt discret. Lui qui, dans un autre cadre, a su faire bouger les lignes, et porter une parole posée mais tranchante et progressiste voudra-t-il – ou saura-t-il – faire entendre une voix différente ou se mettra-t-il définitivement au service de la politique du président Macron ? Quel sera le projet de Pap Ndiaye ?

Cette rentrée est avant tout la nôtre. Et à l'heure où nous allons retrouver nos élèves, où nous commençons à nous projeter dans nos classes et nos cours, nous aspirons toujours à une école émancipatrice. Nous sommes portés par l'idée d'une école publique qui continue à lutter contre les inégalités sociales, une école qui serait « *tout à la fois une œuvre de justice et un instrument de progrès social* » comme la concevait Jean Zay. Utopiste ? Nous avons besoin d'utopies pour avancer et réfléchir à l'école que nous voulons. Il est nécessaire de repenser cette école de l'évaluation permanente et de la performance, cette école des classes surchargées qu'on nous impose, d'ouvrir les enseignements et les options à tous, de doter l'Éducation Prioritaire et l'école inclusive à hauteur des besoins, de prendre en compte les enjeux de démocratie et d'écologie qui sont les nôtres aujourd'hui. Nous croyons à l'émancipation collective par l'école et la culture.

Évidemment, pour former les futurs citoyens que sont nos élèves à l'esprit critique, à la pratique de la recherche et de la coopération, il est nécessaire d'avoir des enseignants dont l'autonomie soit véritable et la créativité collective possible, sans injonction sur les méthodes pédagogiques, et bien sûr des enseignants enfin correctement rémunérés.

Plus concrètement, à cette rentrée, peut-être plus encore que les précédentes, des classes n'auront pas d'enseignants dans toutes les disciplines ! Après les médiatiques mais dramatiques job-dating de l'académie de Versailles et de quelques autres, le rectorat de Montpellier passe des appels à candidature dans la presse locale. Ces opérations témoignent surtout d'une volonté de développer le recours aux contractuels et de précariser nos métiers. Elles sont aussi d'une redoutable violence pour nos collègues contractuels souvent lancés dans le métier sans réel accompagnement institutionnel. Comme le remarque Sophie Vénétiay, secrétaire Nationale du Snes-Fsu, la communication du gouvernement assure qu'il y aura un enseignant devant chaque classe mais le terme « formé » a disparu devant « enseignant ».

Pour lutter contre la crise du recrutement, la revalorisation est un levier incontournable : certes le point d'indice a été augmenté, mais de façon insuffisante puisque l'augmentation reste en-deça de l'inflation de cette année et ne compense certainement pas le quasi-gel des 11 dernières années ! Sur cette question, lors de sa rencontre en mai avec le Snes-Fsu, Pap Ndiaye s'en est tenu à la feuille de route d'Emmanuel Macron, annonçant une augmentation de rémunération sans condition ; et une autre sous condition dans le cadre d'un pacte visant à redéfinir nos métiers en mettant dans la balance des missions supplémentaires : pour le SNES FSU ce sera non !

Enfin le Ministre des Comptes publics a annoncé une hausse « historique » de 3,6 milliards d'euros pour l'Éducation Nationale dans le cadre des arbitrages pour le budget 2023, mais que recouvre-t-elle ? On se souvient que Jean-Michel Blanquer avait utilisé le même adjectif pour parler d'une revalorisation qui au final n'a pas concerné tous les enseignants et était en moyenne de 28,50 euros. Et qu'en sera-t-il des autres catégories de personnels de l'éducation nationale ? Le décret annoncé sur la Cdisation des AED ou encore les conditions de travail de nos collègues AESH laisse présager bien peu d'ambitions pour l'école et pour ses personnels.

Nous avons appris à nous méfier des mots et nous attendons des actes, il y a urgence, Monsieur le Ministre ! Nous saurons collectivement vous le rappeler dans nos établissements et dans la rue !

Elsa BERNARDY, co-secrétaire académique,

**Toutes et Tous en grève le 29 septembre !**

**Pour les salaires et la justice sociale et écologique, luttons !**

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage  
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Stéphane

AUDEBEAU

N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie  
483 ZAC des Vautes,  
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

## LES ENJEUX DE LA RENTREE

Dès septembre : engager la lutte pour d'autres choix de politique éducative et sociale.

Les préparations de rentrée l'ont confirmé dès le mois de juin, les conditions sont encore plus dégradées à cette rentrée : les effectifs par classe poursuivent leur hausse, faute de moyens investis par un ministère de l'Éducation nationale qui poursuit sa chasse aux postes. Les personnels les plus précaires (AESH, AED...) restent confinés dans une précarisation structurelle contre laquelle le nouveau ministre ne semble pas vouloir lutter. Les conditions de travail de toutes les catégories de personnels sont volontairement rendues plus difficiles par les choix gouvernementaux orchestrés par Bercy et l'Élysée.

Durant cet été, tout a augmenté : les températures, mais aussi les prix pour aboutir à une hausse moyenne de l'inflation de 6,5% sur un an. Cette envolée des prix pèse de plus en plus lourdement sur le pouvoir d'achat des actifs et des retraités. Car tout a augmenté sauf les salaires et les pensions ! En juin, la propagande gouvernementale sur le dégel de la valeur du point d'indice des fonctionnaires a accouché d'une hausse méprisante pour tous les agents publics de seulement 3,5%

Toutes et Tous en grève le 29 septembre !  
Pour les salaires et la justice sociale et écologique, luttons !

et de 4% pour les pensions. Bref une aumône dans ce contexte inflationniste...

Dans le même temps, le président annonce vouloir, dès cet automne, relancer son projet destructeur de réforme des retraites pour tenter, après son échec de 2019-2020 face à la mobilisation massive impulsée par le SNES et la FSU, de casser le système de solidarité intergénérationnelle, héritage du programme du Conseil national de la Résistance, dont il a même tenté d'usurper le nom. La période choisie n'est pas anodine puisque ce sera aussi le moment de discuter et voter les budgets ministériels (dont celui de l'Éducation nationale) qui risquent fort, malgré la pente baissière de la plupart d'entre eux, de passer alors sous les radars médiatiques nourrissant l'opinion publique.

La ligne politique, tant éducative que sociale, de ce nouveau gouvernement reste donc celle du précédent avec cependant une inclinaison encore plus marquée vers le néo-libéralisme destructeur

Dans cette crise environnementale et sociale (mais aussi démocratique) que ces choix politiques nous obligent à traverser, le syndicalisme de transformation sociale du SNES-FSU, réaffirmé lors du congrès national de Montpellier en mai dernier, doit nous permettre, avec l'ensemble des personnels, de construire les réponses les plus collectives et unitaires possibles pour ouvrir et offrir des alternatives économiques, sociales, environnementales et éducatives.

Pour cela, la poursuite des mobilisations s'impose. Les combats à venir sont nombreux et ne seront victorieux que s'ils sont menés collectivement et majoritairement. Dès septembre, dans chaque établissement, dans chaque service, il va donc être nécessaire d'informer et de mobiliser les personnels pour les prochaines échéances, dès le 29 septembre, qu'il ne faudra pas manquer.

L'automne sera chaud... et pas seulement à cause du réchauffement climatique !

Hervé FUMEL

pour tous les services publics et vers la captation accrue des finances et des pouvoirs publics par les grands possédants qui se repaissent grâce à un partage des richesses rendu, par pure volonté idéologique, de plus en plus inégalitaire depuis plusieurs décennies.



## POUVOIR D'ACHAT

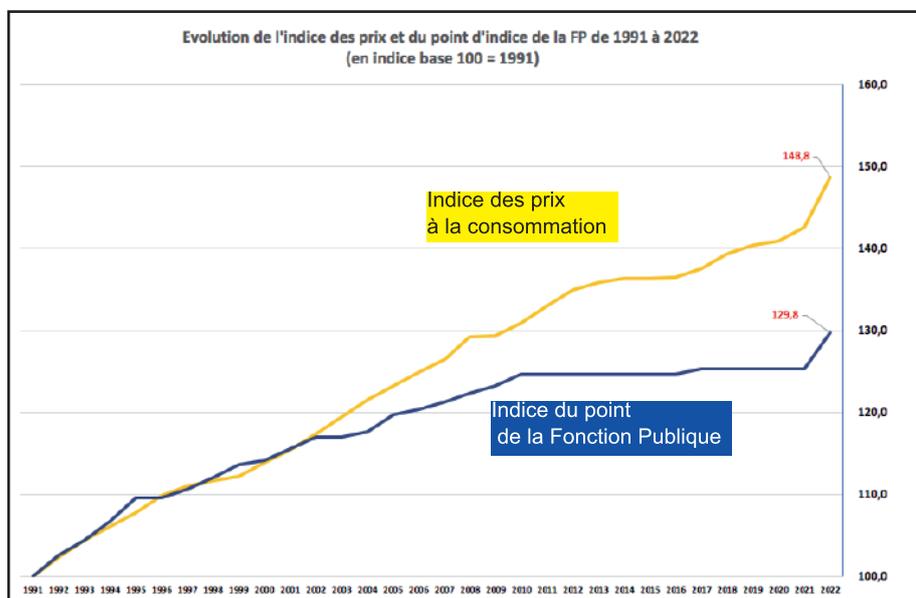
### Baisse historique du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Plus 3,5%. En effet c'est la plus forte augmentation depuis 1985. Il est cependant important de reprendre les choses dans le détail : si la hausse du point d'indice est historique, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires en 2022 l'est encore plus.

#### Un déclassement sans précédent.

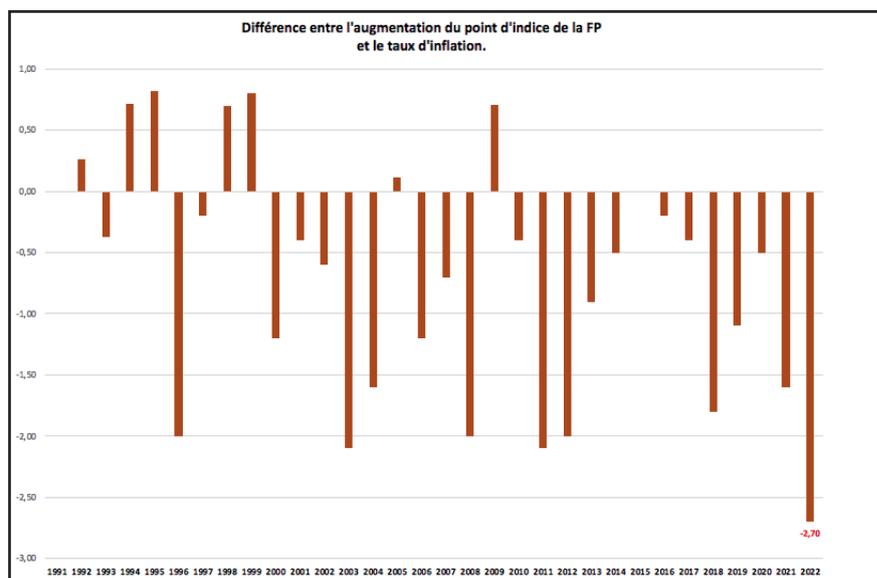
En prenant le chiffre actuel de l'inflation annuelle (+6,2%), dont l'INSEE prévoit déjà la hausse à plus de 7%, c'est une baisse de 2,7% du pouvoir d'achat des fonctionnaires soit la plus forte baisse depuis 1991. Sachant que cette baisse annuelle ne vient qu'accentuer la baisse des années précédentes. Depuis 2002, année du décrochage entre l'évolution de l'inflation et celle du point d'indice des fonctionnaires, c'est bien 19% de notre pouvoir d'achat qui a été amputé : un cinquième envolé ! Concrètement, un certifié au 9ème échelon (indice 590) perçoit 2 184,56€ nets en 2022, soit l'équivalent en termes de pouvoir d'achat du salaire d'un certifié au 5ème échelon en 2002 (1747,6€ nets) ! Chaque mois c'est donc l'équivalent de 436€ qu'il perd en termes de pouvoir d'achat par rapport à son collègue, au même moment de sa carrière il y a 20 ans de cela ! Voilà la vraie dévalorisation de nos métiers.

### Effondrement du pouvoir d'achat depuis 20 ans.



Source : Insee et <https://www.ipp.eu/> Graphique : SNES-FSU Montpellier  
 Lecture : En 2022, les prix à la consommation sont à l'indice 148,8 pour une base 100 en 1991, c'est-à-dire qu'entre 1991 et 2022, ils ont augmenté de 48,8 % quand dans le même temps le point d'indice des fonctionnaires augmentaient de 29,8 %.

### Baisses (ou hausse exceptionnelles !) annuelles du pouvoir d'achat des Fonctionnaires



Source : INSEE. Graphique SNES-FSU Montpellier

#### Pour une politique salariale ambitieuse et dynamique.

Le temps est loin où les gouvernements procédaient à plusieurs augmentations du point d'indice des fonctionnaires par an pour tenir compte de l'augmentation des prix. Dans les années 1980, il y avait 3 à 4 augmentations par an (exception faite de l'année 1986 : 0).

Dans les années 1990 et 2000, les gouvernements ont procédé aussi régulièrement à 2 augmentations (sauf en 1996 et 2003 !). C'est à partir de 2010 où le point d'indice a été quasiment systématiquement gelé, dans un contexte de faible inflation. Rappelons-le à nos dirigeants.

La revalorisation de nos salaires et la refonte de nos carrières sont indispensables, après des années de perte de pouvoir d'achat qui ont conduit à un décrochage salarial sans précédent, à une dévalorisation de nos métiers et une crise majeure des recrutements.

**Le SNES-FSU demande la hausse de 20% du point d'indice, son indexation sur la hausse des prix et la refonte des grilles de rémunération.**

Stéphane AUDEBEAU

## STAGIAIRES

### Rentrée 2022 : la dégradation des conditions d'entrée dans le métier.

Cette année la réforme Blanquer de la formation et de l'accès aux concours entre pleinement en vigueur. Comme toujours on reconnaît sa marque de fabrique : une complexité de plus en plus grande, des statuts multipliés et une formation sacrifiée.

#### Quel statut pour mon stage ?

Si vous avez perdu le fil, ne vous inquiétez pas : c'est normal ! Premier rappel donc des différents statuts. En cas d'erreur dans le statut qui vous a été attribué n'hésitez pas à nous contacter.

Situation du stagiaire	Modalités de stage
Fonctionnaire-stagiaire, lauréat de concours, titulaire du Master Meef ou avec expérience significative	Plein-Temps (10 jours de formations dans l'année)
Fonctionnaire-stagiaire, lauréat de concours, non titulaire du Master Meef ou sans expérience significative	Mi-Temps (2 jours par semaine à l'INSPE)
Étudiant en M1 MEEF, en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)	6 semaines sur l'année d'observation et de pratique accompagnée
Étudiant en M2 MEEF, en stage d'observation et de pratique accompagnée (SIPA)	12 semaines sur l'année d'observation et de pratique accompagnée
Étudiant en M2 MEEF, en alternance dans un collège ou un lycée (contractuel-alternant)	6 h par semaine (12 semaines pour les CPE)
AED en préprofessionnalisation	De 6h à 8 h en classe, responsabilités selon niveau d'étude (L3, M1 ou M2)

#### Quelle rémunération pour les tuteurs ?

Dans le contexte de la réforme de la formation des enseignants et des CPE, les missions de tutorat sont désormais très diverses. Sous le prétexte de mettre en place une entrée dans le métier progressive, la réforme de la formation des enseignants et des CPE, qui entre à la session 2022 dans sa dernière ligne droite, a en effet multiplié les statuts d'étudiants placés plus ou moins en responsabilité dans les collèges et les lycées. Là encore on constate une dégradation pour la rémunération des tuteurs.

Différents types de tuteurs	Rémunération
Tuteur de fonctionnaire-stagiaire, lauréat de concours à mi-temps en établissement et en formation à l'INSPE ou à temps-plein	1250 euros par an (IMP)
Tuteur d'étudiant en M1 MEEF, en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)	150 euros par étudiant
Tuteur d'étudiant en M2 MEEF, en stage d'observation et de pratique accompagnée (SIPA)	350 euros par étudiant
Tuteur d'étudiant en M2 MEEF, en alternance dans un collège ou un lycée (contractuel-alternant) ou d'un AED en pré-professionnalisation	800 euros par an

L'indemnité était de 2 000 euros en 2014 !

Mission prise en compte pour la Classe EXC

#### Le casse-tête des affectations

Conséquence assez prévisible (mais non anticipée par les services), l'affectation des stagiaires s'est révélée être un vrai casse-tête et ne semble plus vraiment répondre à des impératifs pédagogiques mais plutôt à des quotités à combler dans les établissements. Des stagiaires temps plein se retrouvent sur deux établissements, ajoutant de la complexité à une année déjà bien chargée. On leur prévoit même des heures supplémentaires dans certains établissements, alors que les stagiaires n'ont pas vocation à faire des HS comme le rappelle la circulaire et ne seront pas rémunérés pour ces heures s'ils sont à mi-temps. Pour toutes les questions de frais de déplacement, n'hésitez pas à nous contacter.

#### Et la formation dans tout ça ?

Les réformes successives n'ont fait que dégrader les conditions d'entrée dans le métier, augmentant sans cesse la présence devant élèves l'année de passage du concours ou l'année de stage, et alourdissant les contraintes liées à la formation à l'INSPE. La réforme Blanquer accroît encore les inquiétudes, en particulier concernant la formation des stagiaires temps plein : 12 journées sur l'année parfois scindées en demi-journées, avec la conséquence d'augmenter les temps de trajet entre domicile et lieu de formation parfois très éloignés ; une décharge est prévue par les textes mais ses contours et sa mise en œuvre sont encore flous dans beaucoup de disciplines. Il faudra être vigilants sur

ce point et exiger une décharge pour tous les stagiaires !

Le SNES FSU continue de dénoncer cette réforme qui sacrifie l'entrée dans le métier des jeunes collègues qui rejoignent nos métiers.

Claire POUS

**Chiffres.**  
**885 stagiaires à la rentrée dans l'Académie de Montpellier**  
**316 dans le 1er degré**  
**464 dans le 2nd degré**  
**105 contractuels alternants.**

## AESH

### Salaire, métier, statut : des combats à poursuivre !

#### Un vrai salaire !

La nouvelle grille indiciaire de 2021, avec reconnaissance de l'ancienneté, était une réelle avancée, à mettre au crédit des mobilisations des AESH, de plus en plus fortes ces dernières années. Malheureusement, l'inflation importante conjuguée au gel du point d'indice ont conduit à un tassement de la grille : les deux premiers échelons n'en forment plus qu'un (indice 352), à trois points du troisième niveau (indice 355) : sans refonte de la grille, il faudra 12 ans d'ancienneté pour une augmentation significative du salaire ! L'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet arrive bien tard et elle ne suffit ni à compenser intégralement l'inflation ni à permettre à l'immense majorité des AESH, avec un temps partiel de 62 % (24 heures) de ne plus être sous le seuil de pauvreté. La création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, comme le revendiquent le SNES et la FSU, s'impose pour permettre aux AESH de sortir de la précarité.

#### Un vrai métier !

La mise en place des PIAL, accompagnée d'un nombre insuffisant de recrutements a provoqué une dégradation importante des conditions de travail des AESH, avec une

accélération de la mutualisation, au détriment de la qualité de l'accompagnement. Les PIAL sont un moyen de gérer la pénurie au niveau local, et de tenter de mettre un nom d'AESH en face de chaque nom d'élève à accompagner. Cette gestion comptable ne fait aucun cas du travail indispensable que les AESH réalisent auprès des élèves en situation de handicap et ne permet même pas toujours aux collègues de connaître leur affectation précise avant la rentrée. Pour le ministre Pap Ndiaye, la piste privilégiée pour augmenter la rémunération des AESH reste celle du « multi-employeur », c'est-à-dire le fait que les AESH aient un deuxième contrat auprès d'une collectivité territoriale pour le périscolaire.

Pour le SNES et la FSU, il faut au contraire renforcer le métier d'AESH dans sa dimension professionnelle au lieu de multiplier les tâches effectuées.

#### Un vrai statut !

Alors que la pérennité des missions des AESH justifierait la création d'un corps de fonctionnaires, l'emploi des AESH avec deux CDD de 3 ans avant un accès au CDI précarise ces personnels. Elle les soumet également à l'arbitraire de la non-

reconduction du contrat, prononcée dans certains cas en dépit d'une évaluation professionnelle favorable. Le SNES et la FSU accompagnent les collègues concerné-es dans leurs démarches de recours. Pour les AESH comme pour les autres personnels, il ne faut pas rester isolé face à l'administration.

À l'opposé de cette gestion erratique, un véritable statut de la fonction publique permettra de sécuriser les AESH dans leur fonction, et d'en finir avec les temps partiels subis et les retards récurrents dans la rémunération. Ce statut leur permettra aussi de se former et de développer leurs compétences professionnelles tout au long de leur carrière.

#### Des combats à mener ensemble !

Ces dernières années, plusieurs journées d'action ont permis de faire entendre les revendications des AESH. Les mobilisations sont en général d'autant plus réussies qu'elles parviennent à rassembler l'ensemble des personnels mais aussi les parents d'élèves, en dénonçant les conséquences concrètes dans les établissements de la politique ministérielle.

Pour le secteur AESH du SNES-  
FSU Montpellier

Patrick BORDE, Manu BOIS,  
Isabel LEVASSEUR

### Stages AESH

#### Mieux connaître ses droits pour mieux se défendre !

AUDE - Narbonne : Jeudi 24 novembre

- Carcassonne : vendredi 25 novembre

HERAULT - Béziers et Montpellier jeudi 1er décembre  
(à confirmer)

LOZERE - Mende : jeudi 1er décembre

### Stop à la précarité



## AED

## Une CDI sation sans carrière.

Le 6 juillet dernier, lors du Comité technique Ministériel de l'Éducation Nationale, un projet de décret a été présenté aux organisations syndicales. De nombreux amendements ont été proposés pour défendre les intérêts des AED que ce soit au niveau des conditions d'emploi ou de rémunération.

Pour autant le décret publié au Journal Officiel ce 11 août 2022 est loin d'être satisfaisant.



Ce que change le texte :

« Lorsqu'un nouveau contrat est conclu avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant d'éducation, ce contrat est à durée indéterminée.

Les contrats à durée indéterminée sont conclus par le recteur d'académie....» (art 1 ter)

Analyse du SNES-FSU : l'accès au CDI n'est pas un droit, ce n'est qu'une possibilité donnée à l'employeur de recruter en CDI des AED, ayant exercé pendant 6 ans.

Il n'y a aucune garantie de recrutement en CDI, ni que celui-ci soit sur une quotité au moins égale à celle détenue précédemment

Les services à temps incomplets ou à temps partiels sont assimilés à des temps pleins et il n'y a aucune condition de continuité dans l'exercice de la fonction.

« L'assistant d'éducation en CDI bénéficie au moins tous les trois ans d'un entretien professionnel conduit par le chef d'établissement dans lequel il exerce entièrement ou majoritairement ses fonctions ou par le conseiller principal d'éducation par délégation... un arrêté ministériel pour connaître les modalités et critères d'évaluation de la valeur

professionnelle des AED ainsi que le contenu du CR» (art 1 quarter)

Analyse du SNES-FSU : Nous ne connaissons pas encore les conditions mais les conséquences de cet entretien professionnel seront liées à l'évolution de leur rémunération. Le décret attribue aux CPE un rôle d'évaluateur qui n'est pas dans leur statut ni dans la volonté de la plupart des collègues.

Les assistant-es d'éducation en CDI n'ont pas le droit au crédit d'heures pour formation (art 5)

Analyse du SNES-FSU : cette disposition va à l'encontre de la nécessité de permettre à un maximum de personnes d'accéder aux diplômes permettant de participer aux concours de recrutement, ou de construire un autre projet professionnel.

« La rémunération des AED bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel prévu à l'article 1 quater et de la manière de servir » (art 7)

Analyse du SNES-FSU : Le réexamen ne veut pas dire une augmentation systématique. Cette décision reviendra au recteur sur proposition de la personne ayant conduit l'entretien professionnel. Le SNES-FSU revendique une évolution linéaire de la carrière, seule garante d'une équité de traitement des agents. Pour le moment, aucune grille de rémunération des AED en CDI n'est établie. **Un arrêté publié au même JO prévoit une revalorisation minimale des AED.** "Le traitement minimum des assistants d'éducation mentionné à l'article 1 ter du même décret est déterminé par référence à l'indice majoré 362" soit 1755 € brut,

soit 80 € de plus que le SMIC au 1er juillet pour un temps complet. Pour rappel un AED en CDD est à l'indice 352. La publication tardive du décret met en difficulté sa mise en œuvre dès septembre 2022.

Les services du rectorat ont engagé un travail de recensement des agent-es concerné-es et lors du dernier CTA près de 200 collègues seraient concernés.

Les syndicats de la FSU exigent de poursuivre les discussions sur la CDI sation des AED. Il est nécessaire de porter comme revendication une augmentation de salaire et l'accès au statut de fonctionnaire seul garant d'une stabilité pour tous les agents en CDI.

**En cas de difficultés ou de questions n'hésitez pas à contacter le SNES FSU !**

Mireille GUIBERT



**AED prépro :**  
le texte introduit une rupture d'office du contrat pour les AED en pré professionnalisation n'ayant pas réussi à valider 120 ECTS en deux années. Cette nouvelle limitation est surprenante...

**MUTATIONS 2022****Paritarisme mon amour SAISON 3 !**

Telle une mauvaise série Netflix, malgré deux saisons 20 et 21 ratées, la loi de transformation de la fonction publique a continué à s'appliquer pour la saison 2022 des mutations intra. Innovation de cette année, les résultats sont sortis plus tôt qu'à l'accoutumée avec une publication des résultats sur siam et par sms, le 10 juin, après les quelques classiques bugs auxquels nous avons régulièrement droit.

**Des résultats définitifs encore plus tardifs.**

On aurait pu penser qu'une publication plus précoce des résultats aurait pour effet de régler plus rapidement que les années antérieures, les situations de recours, mais il n'en fut rien. En effet, bien souvent les collègues formulant des recours sont affectés de façon provisoire (même si quelques situations se règlent de façon définitive par des affectations sur ZR essentiellement), et les supports d'accueil sont rarement connus fin juin, les ajustements de structure n'étant pas encore tous finalisés et la redescente du nombre de stagiaire pas encore arrivée dans les rectorats.

**Multiplication des recours et des réunions bilatérales.**

Les militants du SNES-FSU n'ont cette année encore, pas ménagé leur peine et leurs temps, intervenant auprès des services du rectorat à l'occasion de 4 réunions en bilatérales et d'échanges téléphoniques. Dans le courant du mois d'août des situations n'étaient pas encore réglées en mathématiques, lettres modernes et éducation musicale. Au total, près d'une centaine de collègues, chiffres comparables à ceux de l'an passé, nous ont mandaté pour défendre leur situation afin d'avoir soit des informations sur leur positionnement derrière la personne mutée sur un de leur 3 premiers vœux (l'administration se refusant à donner la barre), soit en raison d'une affectation très lointaine en extension ou d'une mutation infaisable en raison de leur situation médicale ou familiale.

Les échanges avec le rectorat ont permis de mettre en avant des oublis de l'administration telle une bonification de réintégration oubliée alors que validée, ou encore le fait que le rectorat ne prend pas soin d'avertir les collègues des dangers des vœux formulés. Ainsi des collègues ont été affectés sur des vœux « toute ZR de l'académie » ou « tout collègue de l'académie », vœux extrêmement dangereux donnant un sésame pour l'arrière pays catalan ou le grand nord Lozérien. Quand les groupes de travail réunissant administration et organisations syndicales existaient encore il y a 4 ans, jamais de tels vœux n'auraient été actés, les militants du SNES-FSU, demandant à l'administration de contacter les collègues faisant de tels vœux (qui en général n'étaient pas syndiqués au snes-fsu).

**Des barres erronées.**

Nos échanges ont aussi permis au rectorat de rectifier les grossières erreurs d'affichage de barres d'entrées dans certains départements et certaines disciplines. Le SNES-FSU contrairement à une autre organisation n'a pas joué les « petits télégraphistes » du rectorat en apposant son logo sur les barres du rectorat et en les envoyant aux collègues sans commentaires, mais a joué son rôle d'organisation syndicale, pointant les incohérences douteuses. Et en effet, quelques jours après notre 1er rendez-vous, ce sont pas moins de 34 barres qui ont été rectifiées, obligeant le rectorat à une nouvelle publication des barres, barres dont on ne sait si elle sont justes puisque les données ne sont pas partagées entre administration et organisations syndicales. Et dire que le SNES-FSU était capable le soir même des commissions de donner des barres justes et vérifiées sur départements, groupements de communes, communes et ZR, toutes ces infos qui manquent tant à présent, au nom de la sacro sainte loi de transformation de la fonction publique.

**L'urgent retour au paritarisme.**

Alors, nous ne nous lasserons jamais de souligner que, oui, il est nécessaire de revenir sur cette loi pour permettre un diagnostic partagé et paritaire des résultats de mutations, seul garant d'une confiance retrouvée en l'institution, confiance au plus bas depuis quelques années

Arnaud ROUSSEL

## CPE

### Un métier et des missions abîmés et menacés.

**Mutations.** Le mouvement est devenu totalement opaque. Les chefs d'établissement et les IPR bloquent des postes, pour choisir leur CPE, des contractuels par exemple. Il y a des mutations étranges et des non-mutations qui le sont encore plus. La multiplication des postes spécifiques, profilés, internat d'excellence par exemple, ou la pérennisation de dispositifs particuliers (les CPE-doc en Lozère, par exemple), constituent de gros obstacles aux mutations des collègues

**Entrée dans le métier.** L'implantation des postes berceaux s'est faite, cette année encore, en dépit du bon sens afin de pourvoir les postes vacants à l'issue du mouvement... en juillet ! Le rectorat peine à trouver des tuteurs, le statut est très mal reconnu et surcharge les tâches déjà nombreuses des CPE. La multiplication des stagiaires (fonctionnaires, contractuels, étudiants stagiaires préparant le concours) complique encore plus les

choses. En l'absence de liste complémentaire, le recrutement réel de CPE est inférieur au nombre de postes annoncés. Le SNES-FSU ne cesse d'insister sur la nécessité de publier des listes complémentaires.

**Groupe de travail.** Nous avons été invités par l'administration à participer à un GT sur une "révision de l'outil d'aide à la répartition des emplois de CPE". Le SNES-FSU, majoritaire, a été le seul syndicat à dénoncer, dans une déclaration liminaire, les conditions actuelles de travail dégradées et le manque criant de postes. Il s'agit pour nous de porter à la connaissance de l'administration la réalité de nos conditions de travail exténuantes tant en collège qu'en lycée. Seul le SNES-FSU a défendu la "parité" collège-lycée ! A suivre lors d'un prochain GT en octobre.

**AED et vie scolaire.** Concernant la cdisation des AED il semblerait qu'il y ait des disparités d'une DSDEN à l'autre ! Nos vies scolaires sont exsangues, manque d'AED, remplacé

toujours par le CPE en plus de ses missions ! Le SNES-FSU dénonce le fait que le CPE fasse l'entretien triennal de l'AED CDIsé : ceci introduit un glissement fonctionnel en faisant des CPE les supérieurs hiérarchiques directs des AED, grave dérive managériale ! Cela est contraire au décret statutaire des CPE et à la circulaire de missions de 2015 qui a conforté le CPE dans son rôle d'animation de la Vie Scolaire.

**Rémunération.** Enfin, la seule revalorisation en 6 ans de 3,5 % est largement insuffisante ! Le SNES-FSU revendique l'indexation de l'indemnité forfaitaire des CPE sur la valeur du point d'indice de la Fonction publique.

Toujours à votre disposition et présents pour vous défendre et vous accompagner : merci pour votre confiance, à très vite et bonne rentrée !

Carol CIAMPI

## PSY-EN

### Des professionnel·les essentiel·les au service des élèves totalement oublié·es.

Après deux années de pandémie, le service public d'orientation et de psychologie de l'Éducation nationale déjà affaibli par un sous-recrutement chronique et la réduction constante de moyens risque de voir ces difficultés s'aggraver tant à l'école, qu'au collège et au lycée. Les personnels titulaires ne représentent plus que les deux tiers des effectifs en poste. La rentrée s'annonce très préoccupante. La faiblesse des rémunérations et les conditions de travail contribuent à amoindrir le vivier de volontaires.

La crise sanitaire a pourtant montré la grande nécessité de prise en charge et d'écoute de la jeunesse dans un cadre d'anxiété accrue, d'augmentation du mal être et des troubles psychiques. Au collège et au lycée, tout se fait dans l'urgence. Les demandes de bilans psychologiques pour les élèves en grandes difficultés scolaires, en situation de handicap, les besoins d'accompagnement pour les jeunes en situation de décrochage explosent. La prévention, l'écoute et la prise en compte du développement

psychologique restent pourtant une nécessité, car elles permettent de désamorcer bien des situations dans les établissements scolaires : harcèlement, mal être, violences sexistes et/ou sexuelles, décrochage. Pour lutter contre ces violences et faire de la prévention, pour répondre aux demandes et aux besoins des élèves et de leurs familles, il est urgent de se mobiliser pour la défense du service public assuré par les PSY-EN.

## PROMOTIONS 2022

### Classe exceptionnelle et échelon spécial des certifiés, CPE et Psy-En le 15 juillet !

Depuis la fin du regard des OS sur la carrière des personnels, le ministère et les rectorats ne s'embarassent plus d'un calendrier précis des réunions. En conséquence, les collègues connaissent toujours plus tard leur éventuelle promotion de grade ou d'échelon. Cette année, c'est le 15 juillet que les collègues certifiés, psyen et cpe de notre académie ont pu consulter les résultats sur ACCOLAD, une fois le chemin trouvé (car le rectorat ne publie plus sur iprof, sans doute trop simple à trouver pour nos collègues). Les militants du SNES-FSU ont prévenu les collègues syndiqués de leur promotion par SMS en épluchant attentivement les listes, qui ne distinguent pas les viviers 1 ou 2 pour la classe exceptionnelle. Un constat s'impose : avec une publication aussi tardive, les collègues pour un gain financier peu conséquent par rapport au 7ème échelon de la Hors classe, sont nombreux à avoir renoncé à leur promotion et à avoir pris leur retraite. Le rectorat a-t-il promu d'autres collègues parmi leur hypothétique liste complémentaire ou des économies de bouts de chandelles ont-elles encore été faites ? Nous avons demandé une nouvelle publication des listes actualisées à la DPE et nous attendons un retour....

Arnaud ROUSSEL

## FORMATION SYNDICALE

### Un droit individuel essentiel ou comment reprendre la main sur nos métiers

La formation syndicale est un moment important pour réfléchir et discuter collectivement aux différentes problématiques qui concernent nos activités d'enseignants, de CPE, d'AED ou d'AESH. Il s'agit de prendre un peu de recul, le temps d'une journée, pour faire le bilan des situations, esquisser des pistes d'action pour construire ensemble notre projet d'école et de société et reprendre la main sur nos métiers : sur l'école inclusive, l'évaluation, les réformes du collège ou du lycée, nos

droits et l'action syndicale dans les établissements, le déroulement de nos carrières, etc. Moment d'autant plus important que la formation continue proposée par notre administration n'est souvent pas à la hauteur.

La formation syndicale est un droit individuel qu'il est essentiel de continuer à utiliser pour connaître et défendre nos métiers et nos conditions de travail. Il est défini dans la loi du .... 1984 : tout agent de l'Etat

(titulaire, stagiaire, non titulaire) a droit à 12 jours de congé formation, avec maintien intégrale du traitement, par an. Un chef d'établissement ou de service ne peut s'opposer à la demande d'autorisation d'absence, déposée au moins 30 jours avant la date du stage. La convocation n'a pas à être fournie au moment de la demande d'autorisation d'absence, le chef d'établissement peut simplement vous demander un justificatif de présence au retour du stage.

### Formation syndicale - 1er trimestre 2022-2023

#### Stages organisés par les sections académique (s3) et départementales (s2) du SNES-FSU

- Le 14 octobre - Stage tuteurs : la réforme de l'entrée dans le métier et la multiplication des statuts

- Les 18 et 20 octobre - Stage Réforme du Lycée, bilan et perspectives : pour une déconstruction politique de la réforme. En présence de Claire Guerville du SNES National. (lieux à préciser)

- Courant novembre - Stage Rendez vous de carrière : en comprendre les enjeux et bien se préparer. (dates et lieux à venir)

- les 14 et 21 novembre : Stage Santé : connaître nos droits en matière de santé, défendre notre protection sociale.

- le 24 et 25 novembre - Stage Métier : quand l'évaluation permanente nous dépossède de notre métier d'enseignant. En présence de Yannick Lefebvre (Lieux à préciser sur Montpellier et Perpignan)

#### Stages militants : Etre mieux armés dans nos établissements :

**GARD** - Jeudi 20 octobre : Stage des s1 : bilan de rentrée, dossiers d'actualité et actions (Nîmes)

**HERAULT** - Mardi 18 octobre : Stage des s1 : Créer des collectifs dans les établissements.

**PYRENEES ORIENTALES** - Vendredi 21 octobre : Stage des s1

#### Stages Retraite - Préparez votre retraite en comprenant notre système et ses enjeux.

**Narbonne - mardi 11 octobre, collège Louise Michel**

**Nîmes - vendredi 14 octobre, lycée Philippe Lamour**

**Montpellier - jeudi 10 novembre, lycée Jean Monnet**

Au cours de ces stages, quatre séquences sont prévues :

- Historique des systèmes de retraite ; projets gouvernementaux
- Conditions actuelles d'admission à la retraite et montant de la pension
- Protection sociale complémentaire des fonctionnaires retraités
- L'action du Snes et de la FSU en direction des retraité-e-s et la responsabilité du mouvement syndical pour la défense des retraites et des retraité-e-s

**Mais surtout vous pourrez faire le point sur votre situation personnelle, vos droits et le montant de votre pension avec un militant Snes, responsable de ce secteur.**

**Toutes et tous aux urnes**  
**du 1er au 8 décembre 2022**  
**JE VOTE FSU pour les CAP et le CSA**

Les prochaines élections professionnelles auront lieu par vote électronique au début du mois de décembre. Deux votes majeurs pour la défense des personnels et du système éducatif se dérouleront en même temps. Pour les organisations syndicales le résultat détermine la représentativité des différentes organisations aux niveaux national, académique et départemental.



**Vote pour le CSA**  
**Comité Social d'Administration**

Instances essentielles pour l'évolution de l'organisation du système éducatif : organisations des services, dotations horaires, créations-suppressions de postes, carte des langues vivantes, lignes directrices de gestion sur la mobilité (mutations), les promotions ou l'avancement, formation des personnels, égalité professionnelle femme/homme, etc.

**Deux émanations des CSA**

(Minsitériel, Académique, Départemental)

**La FSSSCT : Formation Spécialisée sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (ex CHSCT)**

**Le référent VSS : Violences sexistes et sexuelles**

**Vote pour les CAP**  
**Commissions Administratives Paritaires**

Même si la Loi de Transformation de la Fonction Publique a réduit les prérogatives des CAP, elles demeurent un élément incontournable de la gestion des personnels : commissions disciplinaires, congés formations, titularisation des stagiaires, refus de temps partiel, contestations de rendez-vous de carrière, contestations des différentes opérations de mobilité (recours), etc.

**CAP "intercorps" 2nd degré pour l'ensemble des personnels du 2nd degré : enseignants agrégés et certifiés, CPE, Professeurs d'EPS, Professeurs de LP, Psy-EN.**

**CCP (Commission Consultative Paritaire) pour les personnels non titulaires et les personnes AESH et AED.**

Les élections professionnelles 2022 seront les premières après la mise en oeuvre de la loi de 2019 de Transformation de la Fonction Publique dont l'un des objectifs a clairement été d'affaiblir le rôle des organisations syndicales, dans la droite ligne idéologique du Président Macron, d'ignorer et d'affaiblir les corps intermédiaires. Les enjeux pour le SNES-FSU et la FSU sont donc d'importance, tout particulièrement dans le secteur de l'Education Nationale qui a subi les nombreuses réformes Blanquer. La FSU doit rester la première fédération dans l'Education et redevenir la première de la Fonction Publique d'Etat. L'autre enjeu pour nous est la participation des collègues, qui n'est clairement pas celui du Ministre et des rectorats. Pour porter nos mandats et valeurs, le SNES-FSU a besoin d'une solide participation, seule garante d'une représentativité forte et reconnue. **Donc Toutes et Tous aux Urnes du 1er au 8 décembre 2022.**

## ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

#### Stéphane AUDEBEAU

Co-secrétaire général.  
Siège en CAPA agrégés.  
Gestion des personnels : rendez-vous de carrière  
Formation syndicale.  
Publications

#### Elsa BERNARDY

Co-secrétaire générale.  
Siège en CAPA certifiés.  
Gestion des personnels : certifiés, TZR, non-titulaires, stagiaires, contractuels alternants.  
Emploi, paiements, carrières.

#### Hervé FUMEL

Co-secrétaire général.  
Siège en CAPA certifiés, au CTA.  
Gestion des personnels : certifiés.  
Lycées. INSPE. FSU.

#### Mireille GUIBBERT

Co-secrétaire générale.  
Trésorière.  
Gestion des personnels : AED.

#### Claire POUS

Co-secrétaire générale.  
Siège en CAPA et CAPN agrégés.  
Gestion des personnels : agrégés, stagiaires, contractuels alternants.  
Mutations, emploi, paiements, carrières.

#### Arnaud ROUSSEL

Co-secrétaire général.  
Siège en CAPA certifiés.  
Gestion des personnels : certifiés, stagiaires.  
Mutations, emploi, carrières.  
Collèges.  
Syndicalisation. Vie syndicale.

#### Marc MOLINER

Siège en CAPA certifiés.  
Gestion des personnels : stagiaires.



### COLLECTIF ACADÉMIQUE

#### Diane ARVIEU

Siège en CAPA certifiés.  
Informatique, site.

#### Emmanuel BOIS

Patrick BORDE  
Gestion des personnels : AESH

#### Florence DENJEAN-DAGA

Siège en CAPA certifiés, au CTA.

#### Cyril GARCIA

Siège en CAPA agrégés.  
Gestion des personnels : agrégés.  
Emploi, carrières.  
Secrétaire du CHSCTA.

#### Bertrand HUMEAU

Siège en CAPA agrégés.  
Gestion des personnels : agrégés.  
Informatique ; site.

#### Jean JOURNET

Gestion des personnels : retraites.

#### Anne-Sophie JOUTEL

Permanences : emploi, carrières.

#### Thierry JOUVE

Siège au CTA.  
FSU.

#### Raymond LABORIE

Trésorier adjoint.  
Gestion des personnels : retraites.

#### Tifenn LE MARTELOT

Stagiaires, INSPE

#### Sarah LETOUZEY

Siège en CAPA certifiés.  
Gestion des personnels : stagiaires, TZR.  
Emploi, paiements, carrières.

#### Guillaume MARSAULT

Site, communication, réseaux sociaux.

#### Carole NEJJARI

Siège en CAPA certifiés.  
Emploi, carrières. Syndicalisation.

#### Frédérique OREFICI

Siège en CAPA agrégés.  
Gestion des personnels : TZR, agrégés.  
Emploi, paiements, carrières.

#### Magali VINCENT

Siège en CAPA certifiés.  
Gestion des personnels : certifiés, TZR, non titulaires.  
Emploi, paiements, santé.

### RESPONSABLES DE CATÉGORIE

**Agrégés** : Claire POUS, Bertrand HUMEAU, Cyril GARCIA, Stéphane AUDEBEAU, Frédérique OREFICI

**Certifiés** : Arnaud ROUSSEL, Hervé FUMEL, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY

**PsyEN** : Emmanuelle MAGNANI, Cendrine GONOD.

**CPE** : Carol CIAMPI

**Retraités** : Jean-Yves BARBIER

**AED** : Mireille GUIBBERT

**AESH** : Emmanuel BOIS, Patrick BORDE, Ysabel LEVASSEUR

**Non titulaires** : Elsa BERNARDY, Magali VINCENT

### RESPONSABLES DE SECTEURS

#### Lycées

Hervé FUMEL, Stéphane AUDEBEAU

#### Collèges

Arnaud ROUSSEL

#### Stagiaires

Arnaud ROUSSEL, Elsa BERNARDY, Marc MOLINER, Claire POUS, Sarah LETOUZEY, Tifenn LE MARTELOT

#### Mutations – Carrières - Emploi

Arnaud ROUSSEL, Hervé FUMEL, Cyril GARCIA, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY, Frédérique OREFICI, Claire POUS, Sarah LETOUZEY, Carole NEJJARI

#### Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU - Diane ARVIEU - Guillaume MARSAULT

#### Retraites

Jean JOURNET, Raymond LABORIE

#### Formation continue

Mireille GUIBBERT, Elsa BERNARDY

#### Syndicalisation

Arnaud ROUSSEL, Carole NEJJARI

## JOINDRE LA SECTION ACADEMIQUE

Enclos des Lys, bât B  
585 rue de l'Aiguelongue  
34090 Montpellier  
Tel : 04.67.54.10.70

Courriel : s3mon@snes.edu  
Site : www.montpellier.snes.edu



Tapez :  
Snes-FSU  
Montpellier



Suivez nous sur :  
@SNESMontpellier

**Permanences  
du lundi au vendredi  
9h-12h et 14h-17h30**

**Permanences CPE  
lundi 10H-16h (1 sem/2)**

## JOINDRE LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

### AUDE

Myriam VIALANEIX, Stéphanie CAUQUIL (trésorière)  
▪ 22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne  
▪ snes-aude@montpellier.snes.edu  
▪ http://www.snes-aude.fr  
▪ Facebook : taper Snes-Fsu 11 Aude  
Questions générales, mutations, carrières :  
Myriam VIALANEIX 06.85.68.71.51  
Mutations et Narbonnais : Dominique BLANCH 06.89.31.65.61  
Santé : Claire BORDE : 06.81.34.13.94  
AESH : Patrick BORDE : 06.08.04.80.79

### GARD

Jérôme AMICEL, Tifenn LE MARTELOT, Romain BRISSAC (trésorier)  
▪ 26 bis rue Becdelièvre 30900 Nîmes  
▪ 04.66.36.63.54  
▪ snes-gard@montpellier.snes.edu  
Permanences : jeudi 14h-16h30

### HERAULT

Diane ARVIEU, Carole NEJJARI, Cyril GARCIA, Maguelone MARC (trésorière).  
▪ FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency  
34000 Montpellier

▪ snes-herault@montpellier.snes.edu  
▪ Facebook : taper SNES Section départementale Hérault  
▪ Twitter : @SNESherault  
Retraités : Henri ESCUDIER

## SYNDICALISATION

### ADHESION 2022-2023, C'EST PARTI AVEC LE SNES-FSU !

Adhèrent au SNES en 2021-2022, vous avez reçu fin août, votre bulletin d'adhésion préimprimé. Il vous suffit dès à présent :

- d'y apporter les modifications nécessaires : échelon, adresse, mail, affectation si mutation, etc.,

- de le remettre à votre responsable local du snes (de préférence) ou de le renvoyer à la section académique, accompagné du règlement de votre cotisation.

Si l'adhésion intervient en septembre ou octobre, les prélèvements peuvent se faire en 10 fois.

**Bien entendu la cotisation est déductible à 66 % des impôts sur le revenu ou donne droit à un crédit**

**d'impôt à la même hauteur, si vous n'êtes pas imposable.**

Vous n'étiez pas ou plus syndiqué, il est temps d'agir ensemble : demandez un bulletin d'adhésion à votre responsable de S1 (section d'établissement), ou au S3 (section académique), ou encore en ligne sur :

http://www.montpellier.snes.edu, rubrique : « comment adhérer ».

Alors en 2022-2023 adhérer et faites massivement adhérer au syndicat, engagé au quotidien dans la défense de la profession : le SNES-FSU !

Arnaud ROUSSEL

### ADHESION EN LIGNE

à partir du Site national :  
<https://www.snes.edu>



### LOZERE

Clémence GOURET, Isabelle VOLLE, Daniel BARLET (trésorier)  
▪ Espace J. Jaurès - Rue Charles Morel  
48000 Mende  
▪ sneslozere@gmail.com  
Collèges : Hélène TALAGRAND (helenetalagrand@hotmail.com), Clémence GOURET (06.88.77.33.05, clemence.gouret@yahoo.com)  
Lycées : Isabelle VOLLE, (ivolle@wanadoo.fr)  
Retraités : Daniel BARLET

### PYRENEES ORIENTALES

Géraldine MORALES (06.27.29.43.78), Guillaume PALANCHON (06.51.31.71.31), Marc MOLINER (06.80.87.79.76),

Natxo VALENZUELA  
Eli SANCHEZ (trésorière)

▪ 18 rue Condorcet 66000 Perpignan  
▪ 04.68.66.96.51  
▪ snes66@wanadoo.fr  
▪ http://snes66.wordpress.com  
▪ Facebook : Snes PO  
Permanences : Lundi 14h30-17h ou sur rdv.  
Retraités : Roger CADEZ

### SPECIAL FUTURES RETRAITE-ES

**Permanences le jeudi sur rendez-vous avec Jean JOURNET pour mieux préparer votre départ à la retraite.**